



Haute-Savoie  
74160

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

**MARDI 7 JUIN 2016**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille seize, le sept juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le trente mai deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

**Membres présents :** Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

**Absent :** -

**Absents ayant donné procuration :** -

**Présents :** 19

**Pouvoir :** 0

**Votants :** 19

**Absent :** 0

**Approbation du procès-verbal du 18 mai 2016**

**Secrétaire de séance :** Catherine SILVESTRE

**Décisions prises par Madame le Maire en vertu de la délibération du 22 avril 2014 :**

- Décision 2016-01 du 6 juin 2016 : Virement de crédit

*Cette décision concerne un virement de crédit de 3 000 € du chapitre dépenses imprévues vers le compte subventions aux personnes de droit privé. La commune assure l'encaissement des indemnités et le reversement aux agriculteurs suite aux dégradations des gens du voyage en 2015.*

**Délibération n°2016-28: Liste des jurés d'assises 2016.**

Madame le Maire rappelle que par arrêté préfectoral, la commune de Neydens a l'obligation d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises. La répartition des jurés d'assises entre les communes est définie par l'arrêté N° PREF-DCPL-BCAR-2016-0075 du 18 avril 2016. La commune de Neydens doit désigner 3 personnes sur cette liste préparatoire.

Après tirage au sort, les numéros 840 - 803 - 521 de la liste électorale ont été retenus.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour :** 19

**Voix contre :** 0

**Abstentions :** 0

**Décide** d'approuver le tirage au sort.

**Délibération n°2016-29 : Indemnités de gardiennage des églises communales.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire préfectorale en date du 13 avril 2015 fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales aux montants maximums revalorisés pour l'année 2015 comme suit :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour :** 19

**Voix contre :** 0

**Abstentions :** 0

**Décide** d'octroyer la somme de 474,22 € (Quatre cent soixante-quatorze euros et vingt-deux cents) à Madame Lucette Chaffard.

**Délibération n°2016-30 : Approbation « Charte Nature en Ville ».**

Madame le Maire expose que la « Charte Nature en Ville » élaborée par la Communauté de Communes du Genevois vise à améliorer la biodiversité dans la gestion des espaces publics communaux en développant une nouvelle approche de l'aménagement et de la gestion de ces espaces.

Cette charte formalise la volonté des acteurs de la CCG d'améliorer la biodiversité de son territoire. Ainsi, elle est proposée à l'ensemble des communes de la CCG.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque commune. L'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger et développer la biodiversité et les milieux naturels.

Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la CCG par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives.

Enfin, elle doit permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires.

Madame le Maire précise que certaines communes se sont engagées sur des niveaux plus élevés.

Lionel VESIN se demande si ce ne serait pas l'occasion de procéder à des échanges de pratiques. Caroline LAVERRIERE ajoute que des formations organisées par la CCG sont prévues.

Bernard CHAUTEMPS informe le conseil que c'est le questionnaire à retourner à la CCG qui déterminera le niveau validé. La commune vient juste de reprendre la maîtrise d'une partie des espaces verts, il ne faut pas être trop ambitieux.

Roberto BONALDI souhaite savoir si la signature de la charte engage également la commune pour les niveaux supérieurs. Caroline LAVERRIERE répond que l'objectif sera d'atteindre le niveau deux d'ici cinq ans.

Après avoir travaillé la Charte avec les services techniques de la commune, Bernard CHAUTEMPS, adjoint en charge des espaces verts, propose au conseil municipal d'approuver le niveau 1 et de :

- 1) déclarer avoir pris connaissance des différents niveaux de la Charte,
- 2) s'engager à faire évoluer progressivement les pratiques des espaces publics de la collectivité,
- 3) s'engager à ce que la collectivité respecte les conditions du niveau 2 dans les 5 ans qui suivent l'année de signature de la charte,
- 4) s'engager à tenir à disposition de la Communauté de Communes du Genevois le bilan annuel des actions durant au moins les 3 premières années,
- 5) s'engager à agir au mieux afin de tendre vers le niveau supérieur dans les 5 ans qui suivent l'année de signature de la Charte,
- 6) solliciter l'habilitation à cette Charte.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**S'engage** à respecter la charte nature en ville,

**Autorise** Madame le Maire à signer la charte.

**Délibération n°2016-31 : Avenant convention avec le CAUE Haute-Savoie.**

Madame le Maire donne lecture de l'avenant à la convention signée avec le CAUE Haute-Savoie pour l'aménagement du centre village. Le coût de la vacation s'élève à 226 € HT. Cet avenant est conclu dans le but d'obtenir un chiffrage plus précis sur le restaurant scolaire et une estimation de la réhabilitation de la Cure.

Cécile SAUTIER aurait souhaité que le conseil soit avisé du projet à la cure avant de lancer cette mission complémentaire. Carole VINCENT répond qu'il est indispensable d'avoir un chiffrage pour se prononcer sur un éventuel projet. Bernard CHAUTEMPS ajoute que c'est une demande forte de la population. Jean-Luc GUERINEAU précise qu'il faut montrer à la population qu'on avance sur le sujet.

Cécile SAUTIER souhaite savoir sur quelle base sera chiffré le projet. Dans la mesure où l'appartement communal au-dessus de l'école n'est pas loué, il faudrait peut-être commencer par le proposer à la population. Jean-Luc GUERINEAU répond que le logement a été occupé durant quelques mois mais que depuis personne n'a souhaité le louer malgré quelques visites. Il avait été aussi envisagé de conserver cet appartement pour installer un TAP. Carole VINCENT ajoute que le montant du loyer est sûrement un peu trop élevé. Véronique VERGUET trouve que l'appartement n'est pas adapté pour recevoir des enfants. Catherine SILVESTRE pense qu'un prix

plus bas compenserait les inconvénients liés à sa localisation. Il est proposé de revoir le montant du loyer lors du prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant et les contrats des intervenants extérieurs.

**Délibération n°2016-32 : Convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).**

Monsieur Bernard CHAITEMPS, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture de la convention entre la commune de Neydens et le SYANE.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation du domaine public communal par une IRVE et de tous les accessoires.

Bernard CHAITEMPS précise que l'emplacement sera situé à l'entrée du parking de la crèche.

Catherine SILVESTRE souhaite savoir si la convention engage financièrement la commune. Bernard CHAITEMPS répond que les conditions financières sont celles qui ont fait l'objet de la délibération du 10 mai dernier.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 1**

**Abstentions : 0**

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le SYANE.

**Divers :**

**Finances communales :** Madame le Maire informe le conseil que le montant de la Dotation Global de Fonctionnement 2016 s'élève à 63 642 € contre 102 627 € en 2015 (-38%). Depuis 2013 la commune a perdu environ 150 000 € de DGF. Une baisse des réductions de DGF a été annoncée par François HOLLAND pour 2017. Parallèlement le prélèvement du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est passé de 37 914 € en 2015 à 58 154 € pour 2016. Le budget communal se voit donc privé d'environ 58 000 € par rapport à 2015 et de près de 210 000 € depuis 2013.

**Transfert de compétence CCG :** Carole VINCENT informe le conseil que les adjoints ont provoqué une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes du Genevois concernant le transfert de compétence développement économique. Lors de cette rencontre la CCG a précisé qu'ils étaient actuellement en train de réaliser un diagnostic sur l'ensemble des zones du canton et que c'est suite à cette étude que des décisions pourront être prises. La compensation de taxe professionnelle devrait être maintenue, en revanche il faudra négocier le pourcentage sur les augmentations.

Carole VINCENT ajoute que le transfert est une obligation, mais qu'il reste la possibilité de faire des adaptations. Un questionnaire a été adressé à la commune pour réaliser le diagnostic. Le transfert induira également un transfert des charges : fonctionnement, personnel et emprunts.

Catherine SILVESTRE se demande à quoi a servi le prêt contracté dans le budget ZAC. Carole VINCENT répond que ce prêt a financé les aménagements de la ZAC nécessaires à l'implantation des entreprises. Elle ajoute qu'une rencontre a été organisée avec l'ancien Maire, Jean VERDEL et Roger GUILLON, ancien adjoint. Ce rendez-vous a permis de comprendre que les efforts importants en matière d'investissement sur la zone devaient être compensés par la taxe professionnelle mais que suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et à la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, les recettes ont été beaucoup moins importantes que prévues.

Michèle DUVAL souhaite savoir pour combien de temps cette compensation est-elle fixée. Carole VINCENT répond que tout va se renégocier avec le transfert de compétence.

Caroline LAVERRIERE précise que les communes seront associées aux choix d'implantation des entreprises sur leur territoire. Jean-Luc GUERINEAU ajoute qu'il faut conserver la qualité architecturale de l'entrée de ville. Carole VINCENT précise que tant que la compétence urbanisme restera à la commune, s'est bien la commune qui déterminera les règles d'implantation.

Jean-Luc GUERINEAU a constaté que la CCG subissait ce transfert de compétence et était ennuyée pour la mise en œuvre.

Carole VINCENT précise être dans l'attente d'un avis d'avocat spécialisé sur le transfert de compétence et l'éventuelle clôture de la ZAC.

**Zone de Cervonnex :** L'aménagement de la ZAC de Cervonnex est lancé, la CCG a mis en place un panneau d'information. Une dizaine d'entreprise ont déjà pris contact. Le comité de pilotage analysera les candidatures d'implantation.

**Compteur Linky :** Caroline LAVERRIERE a participé à une réunion d'information organisée par GRDF sur le déploiement des compteurs Linky. Le Préfet a précisé lors de cette rencontre que les délibérations des communes contre l'installation de ces équipements étaient illégales. Bernard CHAITEMPS ajoute qu'il leur est reproché principalement d'emmêler des ondes. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Plaque ancien cimetière :** Sophie GIROD propose au conseil une alternative à la plaque en bronze relativement chère, le plexi glace. Il pourrait être envisageable d'installer une plaque en plexi glace avec un fond gris de taille 30 par 40 cm. Le texte restant encore à valider, Sophie GIROD est chargée de faire des propositions au conseil des anciens qui validera par la suite.

**Espaces verts :** Bernard CHAITEMPS fait part aux conseillers du constat de mauvais état des espaces verts de la commune. Une partie de la population l'a d'ailleurs constaté. Cette carence fait suite à la reprise des devis des entreprises qui avaient beaucoup augmentés. A la suite de cela, il a été décidé de confier tous les entretiens courants aux services techniques de la commune qui ont pu dégager du temps suite à une réorganisation de leurs horaires et de nouveaux équipements ont également été achetés en 2015. Les travaux demandant un savoir-faire particulier resteront à la charge des entreprises spécialisées.

La commune dispose de nombreux espaces verts à entretenir, ce qui a un coût. Une tonte raisonnée permettra de faire non seulement des économies mais aussi de suivre les directives de la charte « nature en ville ».

Le remplacement des végétaux du carrefour des Mouilles est prévu à l'automne, cela permettra aussi de vérifier quelles plantes sont adaptées au site.

Caroline LAVERRIERE a remarqué que d'autres communes ont remplacé les végétaux par des pierres de couleur. Catherine SILVESTRE souligne que la commune de St-Julien a mis en place des prairies fleuries. Les zones non fréquentées sont laissées à bonne hauteur et ont un joli rendu visuel.

Nathalie BLANES souhaite savoir quand est prévu l'élagage sur la Départementale. Bernard CHAITEMPS répond que le Conseil Départemental est en retard. Jean-Luc GUERINEAU ajoute que les services du Département ne disposent que de 2 tracteurs qui partent de Chênex pour un secteur qui va presque jusqu'à Annemasse.

**Commissions - réunions :** Bâtiments le 15 juin à 18h00 / Voirie le 22 juin à 18h30 / Réunion inter-associations le 20 juin à 19h00 / CCAS le 15 juin à 19h00. Lionel VESIN constate que de moins en moins de compte-rendu de commission sont diffusés, tous les élus doivent être destinataires.

**Patrimoine :** Sophie GIROD informe le conseil que la conférence sur le patrimoine de Neydens a rencontré un franc succès. Un important travail a été fourni. Faut-il donner une suite à cette conférence avec la sortie d'un document type bulletin reprenant les éléments de cette conférence ? La Salévienne propose d'éditer un livre qui restera leur propriété. Ce projet ne semble pas adapté car le but serait plutôt de conserver ce document à l'échelle communale.

**Journée environnement :** Roberto BONALDI remercie le conseil des enfants, les services techniques, les services de la mairie, le COS et le Sifilage pour le bon déroulement de cette journée. Caroline LAVERRIERE souligne la remarque des habitants sur le bon entretien de notre commune et ce grâce aux services techniques.

**Ressources Humaines :** Martial BAUDET souhaite savoir si des jeunes vont être recrutés cet été comme les années précédentes. Caroline LAVERRIERE répond que cinq candidatures ont été reçues pour deux postes, un en juillet et un au mois d'août. Les candidats seront reçus par le secrétaire général et le responsable de services techniques.

**Projet PACA :** Yves FELIX et Jean-Luc GUERINEAU ont participé ce jour au dernier comité de pilotage du projet PACA. Cent nouvelles mesures sont présentées dans ce projet. La ville de Genève est porteuse du projet à l'origine afin de pouvoir toucher des subventions de Bernes. Yves FELIX constate qu'il n'y a plus de projet politique et de concertation entre la France et la Suisse. Seulement quatre maires de Suisse étaient présents. Jean-Luc GUERINEAU fait part de l'allocation de Pierre-Jean CRASTES concernant la non réalisation des projets d'agglomération 1 et 2. Il n'est pas question de lancer le volet numéro 3 tant que les deux premiers ne seront pas réalisés. Il est difficile d'associer le contenu du plan à des projets concrets et porteurs. La majorité des élus sont représentés par des hauts fonctionnaires, plus de décideurs politiques. Le message semble avoir été entendu et sera sûrement relayé aux élus régionaux. Il est à noter que les maires suisses sont dans la même configuration que leurs homologues français, manque de communication et de cohérence entre les deux pays.

Carole VINCENT pense qu'il faut réinstaurer le débat au niveau local. Jean-Luc GUERINEAU conclut qu'il faudra passer par une réorganisation politique du Copil du PACA.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,  
Catherine SILVESTRE

